

AUTORISATION DE PERMISSION DE VOIRIE

Le Maire de BELLEVILLE SUR VIE,

- **à la demande de** : EIFFAGE ROUTE SUD OUEST (Aurélien MINETTE)
Route de la Roche
85210 SAINTE HERMINE
- **pour le compte de** : Commune de BELLEVIGNY
1 square Jeanne de Belleville
85170 BELLEVIGNY
- **Ets chargée des travaux** EIFFAGE ROUTE SUD OUEST (Aurélien MINETTE)
Route de la Roche
85210 SAINTE HERMINE
- **pour le chantier** :
 - Lieux des travaux* : rue de l'Épine
 - Objet des travaux* : Pose de coussins berlinois
 - Date des travaux* : Du 16/01/2023 au 15/02/2023
 - Durée des travaux* : 30 jours

Autorise la permission de voirie ci-dessus demandée sous les réserves et prescriptions suivantes :

- Respect de la réglementation en vigueur en matière de sécurité et signalisation.
- Mise en place de la signalisation et des protections de chantier par l'entreprise sous la surveillance de l'autorité gestionnaire de la voirie.
- **Remise en état à l'identique des lieux après travaux.** Dans l'hypothèse où cette remise en état ne serait pas conforme, la Commune, après mise en demeure restée sans effet pendant 15 jours (ou plus rapidement en cas de danger), fera remettre en état les lieux aux frais du pétitionnaire.

La présente autorisation est valable uniquement pour l'occupation du domaine public. Elle ne se substitue en aucun cas à une demande d'arrêté de circulation temporaire (pour modification de la circulation et/ou du stationnement) ni aux formalités à accomplir auprès des concessionnaires de réseaux (DICT...)

Le 13 janvier 2023

Nicole DURAND-GAUVRIT
Première Adjointe



Ampliation :

- Pétitionnaire
- Mairie – Services Techniques